



LA CARAVANE DU TOUR



DU 5 AU 9 JUIN 2023



Que faire ?

- S'informer,
- S'orienter,
- Proposer,
- Echanger, etc.



Où manger ?



(En cours de traitement)

Lundi 5



Saint-Xandre

De 16h à 22h,
venez profiter d'un moment
convivial en compagnie de l'ALPMS.



Mardi 6

Vérines



Vendredi 9

Saint-Viven



Croix-Chapeau

Jeu di 8

Et qui sera présent ?

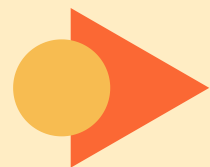
Différents partenaires de la Communauté D'Agglomération avec
en thématique :



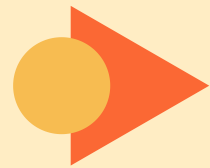
Des partenaires formation,



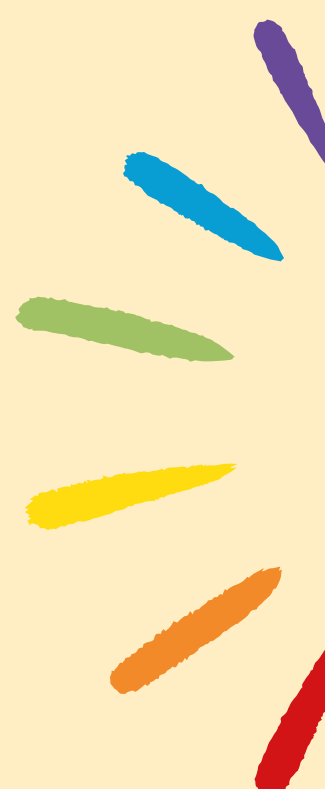
Des partenaires emploi,



Des partenaires santé,



Des partenaires mobilité & logement.



D'où vient l'idée de "LA CARAVANE DU TOUR" ?

Des constats ...

Au fur et à mesure des différents passages lors de nos veilles préventives, des échanges et interventions dans les 27 communes de la CDA, on observe un isolement particulier des habitants des communes éloignées du centre-ville et de la 1ère couronne de La Rochelle.

Une mission à mener...

L'ALPMS étant un organisme intervenant dans le domaine de la prévention, il nous paraît essentiel d'organiser un moment fort avec nos partenaires et d'y associer les services accessibles sur La Rochelle.

La finalité !

A long terme, pérenniser l'évènement pour mettre en lumière les actions possibles sur le territoire et permettre aux habitants des communes de la CDA d'avoir les mêmes sources d'informations que les rochelais.



Qui sont les créateurs de "LA CARAVANE DU TOUR" ?

**SUD
OUEST**



La Rochelle : les médiateurs renforcent leur présence dans l'Agglomération



Les 17 médiateurs de l'ALPMS se relaient tous les jours de l'année pour aller au contact des habitants de l'agglomération rochelaise. XAVIER LEOTY / «SUD OUEST»

L'Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (ALPMS) est une association qui a pour but de prévenir les conflits et de favoriser le vivre-ensemble au sein de la communauté locale.

Disponible toute l'année, les équipes de jour peuvent être appelées du lundi au vendredi de 9h-12h/14h-19h, avec une permanence téléphonique de 12h-14h et une permanence le samedi de 14h à 19h ; les équipes de nuit peuvent être appelées de 19h à 2h du matin.



CONVENTION

Qui ?

.....

Quoi ?

(Catégorie : emploi, formation, santé, mobilité, logement, etc.)

Où ?

(Dans quelle commune ?)

Quand ?

(Date et heure)

Comment ?

- Présence d'une personne de votre équipe
- Mise à disposition de documents (flyers, livrets, etc.)
- Stand complet (présence d'une personne + documents partagés)
- Autres :

Nom, date et signature :

